



Règlement général 2027

Le présent règlement s'applique à l'édition 2027 de Europ'Raid. Les participants, par le fait de leur participation, s'engagent à respecter toutes ses dispositions ainsi que ses annexes et modifications.

1 – LE RAID

Europ'Raid est le premier raid-aventure en Europe, c'est un tour d'Europe automobile culturel et solidaire.

Europ'Raid se décline en deux formules, au choix de l'équipage lors de son inscription :

- Formule Express : 13 jours, à travers 12 pays
- Formule Originale : 22 jours, à travers 19 pays

Europ'Raid n'est ni une course ni une compétition. L'événement exclut toute notion de vitesse ou de classement. Les véhicules empruntent les voies routières ouvertes à la circulation et les équipages s'engagent à respecter le code de la route et les réglementations routières des pays traversés.

2 – L'ORGANISATION

Europ'Raid est un événement organisé chaque année par la SARL Europe Événements, agence de voyage immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours – Atout France, et bénéficiant de la garantie financière de l'APST.

3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Europ'Raid est ouvert à toute personne âgée de 18 ans minimum et titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

La participation se fait par équipage de deux coéquipiers (un pilote et un copilote) ; un troisième coéquipier peut être ajouté en option, moyennant un supplément (cf. article 4.2 – Frais d'inscription). Les participants seuls et les équipages de quatre coéquipiers ou plus ne sont pas admis. Une dérogation est possible pour les mineurs.

3.1 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque participant doit posséder :

- une carte d'identité en cours de validité (acceptée dans l'ensemble des pays traversés par l'itinéraire)
- un permis de conduire en cours de validité (Attention : le certificat d'examen du permis de conduire CEPC et les déclarations de perte ou de vol de permis de conduire ne sont valables qu'en France et ne sont donc pas admis pour participer)
- une carte européenne d'assurance maladie

- l'assurance médicale et rapatriement obligatoire (40€ par équipage)

Le passeport n'est pas obligatoire, la carte d'identité étant acceptée dans tous les pays traversés par l'itinéraire ; il est toutefois recommandé d'emporter un passeport en cours de validité (valable 6 mois après la date de retour) à titre de document de secours. Aucun visa n'est nécessaire pour les citoyens français pour se rendre dans les pays traversés par l'itinéraire.

L'accomplissement de l'ensemble de ces formalités est à la charge du participant et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où le participant ne peut présenter les documents nécessaires en règle. Il est recommandé de photocopier chaque document et d'en conserver une copie numérique pour éviter les problèmes en cas de perte ou de vol.

4 – INSCRIPTION

L'inscription pour l'édition 2027 est ouverte jusqu'au 1^{er} juin 2027 dans la limite des 250 premiers équipages inscrits. L'organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un équipage sur le raid.

4.1 - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription est divisée en deux étapes :

1. La préinscription jusqu'au 1^{er} janvier 2027 : l'équipage doit envoyer son bulletin de préinscription accompagné de l'acompte d'inscription de 600€. Une confirmation de préinscription sera envoyée dans les 30 jours suivant la réception de la préinscription.

2. L'inscription définitive entre le 1^{er} janvier 2027 et le 1^{er} juin 2027 : l'équipage doit envoyer son dossier d'inscription complété et signé accompagné du paiement du montant restant des frais d'inscription. L'équipage recevra son numéro équipage et sa convocation au départ après la clôture des inscriptions, au 1^{er} juin 2027.

4.2 – FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription varient selon la formule choisie et la taille de l'équipage :

Formule	Équipage de 2	Équipage de 3
Express (13 jours / 12 pays)	2 890€	3 190€
Originale (22 jours / 19 pays)	3 190€	3 590€

Les frais d’inscription comprennent :

- ✓ Le suivi personnalisé de l’organisation tout au long de la préparation et les documents d’aide à la préparation
- ✓ Les frais de dossier et courriers
- ✓ L’hébergement : 13 nuits en bivouac (Express) / 22 nuits en bivouac (Originale)
- ✓ Les repas : 13 dîners (Express) / 22 dîners (Originale)
- ✓ Le départ
- ✓ La soirée de clôture et de remise des prix
- ✓ Le pack-équipage et le carnet de bord de l’aventure
- ✓ La logistique sur les étapes et les bivouacs
- ✓ Les animations sur les bivouacs
- ✓ L’assistance mécanique (sous condition)
- ✓ La communication de l’événement
- ✓ L’assurance responsabilité civile de l’événement
- ✓ L’organisation et la promotion de l’événement tout au long de l’année

Les frais d’inscription ne comprennent pas :

- X L’hébergement hors bivouac
- X Les repas du matin et du midi et les boissons
- X L’assurance médicale et rapatriement à l’étranger (obligatoire) : 40€ par équipage payé à l’ordre de Europe Événements
- X Le carburant et les péages
- X L’assurance automobile de la voiture
- X Les pièces de rechange mécanique (achat auprès de l’équipe mécanique)
- X Le matériel de sécurité

4.3 – CONDITIONS D’ANNULATION

L’annulation de l’inscription est possible jusqu’au 1^{er} juin 2027. La demande d’annulation doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard avant le 1^{er} juin 2027 ; après le 1^{er} juin 2027, l’inscription est définitive et les demandes d’annulation ne sont plus acceptées. Un délai de 60 jours à compter de la réception est nécessaire au traitement de la demande. À l’issue de ce délai, les frais d’inscription versés seront remboursés déduction faite de 200€ de frais de dossier.

5 – VÉHICULE

Europ’Raid est ouvert aux véhicules suivants, seuls autorisés sur le raid, tous modèles et motorisations (essence ou diesel) confondus :

- Peugeot 205
- Peugeot 206
- Peugeot 106
- Citroën Saxo
- Renault Clio 1
- Renault Clio 2
- Renault Twingo 1
- Renault Supercinq

5.1 - CONDITIONS D’ADMISSION

Pour être admis, le véhicule doit être régulièrement immatriculé dans la zone Europe et répondre aux normes imposées par le code de la route. Le véhicule ne devra

présenter aucune modification susceptible de ne pas correspondre avec les éléments de la carte grise.

Le véhicule doit avoir :

- une carte grise ou un certificat d’immatriculation en cours de validité et en règle (non rayé)
- une carte verte d’attestation d’assurance en cours de validité (vignette sur le pare-brise). L’assurance automobile du véhicule est à la charge de l’équipage et n’est pas incluse dans les frais d’inscription.
- un contrôle technique sans contre-visite en cours de validité (vignette sur le pare-brise)
- Si le véhicule n’est pas la propriété de l’équipage ou de l’un des équipiers, ces derniers devront posséder une autorisation d’utiliser le véhicule pendant le raid et dans chacun des pays traversés.

L’accomplissement de l’ensemble de ces formalités est à la charge de l’équipage et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où l’équipage ne peut présenter les documents nécessaires en règle. Il est recommandé de photocopier chaque document et d’en conserver une copie numérique pour éviter les problèmes en cas de perte ou de vol.

5.2 – ASSURANCE DU VÉHICULE

L’assurance automobile du véhicule est à la charge de l’équipage conformément à la loi du 27 février 1958 selon laquelle tout conducteur d’un véhicule terrestre à moteur a l’obligation de souscrire une assurance automobile. Europ’Raid étant une concentration automobile où toute notion de vitesse et de compétition est exclue, une assurance automobile classique « au tiers » ou « tous risques » est suffisante pour participer à l’événement. Il est recommandé d’inclure le dépannage et le remorquage du véhicule, le rapatriement des conducteurs, l’assistance à l’étranger ainsi que la garantie conducteur.

5.3 – PRÉPARATION MÉCANIQUE

La participation d’un véhicule sur le raid est soumise à une préparation mécanique minimum destinée à minimiser le risque de panne ou d’accident. Le certificat de préparation mécanique (annexe du présent règlement) liste les réparations obligatoires et recommandées. Ces réparations sont à la charge et de la responsabilité de l’équipage. L’organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité des participants et de l’équipage, de refuser au départ du raid un véhicule inadapté au parcours sans remboursement ni dédommagement.

5.4 – CHARGEMENT DU VÉHICULE

Le véhicule doit respecter le poids total autorisé en charge (PTAC) indiqué sur la carte grise. En effet, au-delà du risque d’amende, la surcharge a un impact sur la conduite en augmentant les distances de freinage et en réduisant la tenue de route. Elle influe également sur la consommation de carburant et donc sur la pollution atmosphérique. L’équipage doit donc veiller à ne pas trop charger son véhicule.

Le matériel transporté devra être judicieusement disposé et solidement fixé à l’intérieur du véhicule. Les coffres de

toit et les malles d’attelage sont interdits. Les attelages remorque sont également interdits.

5.5 – DÉCORATION DE LA VOITURE

Pour garantir à l’événement son aspect original, chaque voiture participante doit être repeinte ou décorée. Le « Concours de la plus belle voiture » récompense chaque année l’équipage qui aura préparé la plus belle voiture de l’édition.

L’organisation se réserve sur le véhicule (sur les portières avant droite et gauche en totalité, et sur les bandeaux pare-brise et vitre arrière) un espace destiné à accueillir le numéro d’équipage, le bandeau de l’édition et les encarts des partenaires officiels de l’événement.

5.6 – POLLUTION

La pollution générée pour un véhicule pendant l’aventure est estimée à 0,78 tonne de CO2 pour la formule Express (3 900 km) et 1,49 tonne de CO2 pour la formule Originale (7 500 km), selon une consommation moyenne de 7L/100km.

La formule originale équivaut à un aller-retour en avion pour un seul passager entre Paris et Athènes.

6 – ITINÉRAIRE

L’itinéraire d’Europ’Raid varie selon la formule choisie, tant dans sa forme que dans sa destination finale :

Formule	Pays traversés	Distance
Express (13 jours)	12	Environ 3 900 km
Originale (22 jours)	19	Environ 7500 km

La formule Originale forme une boucle refermée en France. La formule Express ne revient pas au point de départ : elle s’achève à Skopje, en Macédoine du Nord ; le retour jusqu’au point de départ est à l’initiative et à la charge de l’équipage, par ses propres moyens.

Ces distances n’incluent pas la liaison des équipages pour rallier le départ, ni la liaison retour depuis le point d’arrivée. L’itinéraire est un plan de route indicatif proposé à l’équipage. L’équipage est libre de suivre l’itinéraire proposé dans le carnet de bord ou de suivre son propre itinéraire pour rallier les étapes du parcours.

Le raid se déroule sur la voie publique. L’itinéraire emprunte le réseau routier des pays traversés. L’équipage doit donc respecter le code de la route tout au long de l’aventure et partager la route avec les autres usagers. Les véhicules ne circulent pas en convoi (chaque véhicule étant libre de son itinéraire). Le raid a le caractère d’une activité de loisir et de tourisme et ne s’apparente pas à une compétition. Il est destiné à la découverte du milieu et des populations dans des régions parfois isolées.

6.1 – DÉPART ET ARRIVÉE

Le départ de l’édition 2027 sera donné le samedi 31 juillet 2027 à 14h00. Les équipages sont convoqués le matin même, entre 8h00 et 12h00, pour les vérifications

administratives, la remise des packs équipages, le collage des numéros équipages et le briefing de l’aventure.

La formule Originale s’achève le samedi 21 août 2027 à Reims (France). La formule Express s’achève le jeudi 12 août 2027 à Skopje (Macédoine du Nord) ; le retour au point de départ est ensuite à la charge et à l’initiative de l’équipage (cf. article 6).

6.2 – PAYS TRAVERSÉS

Formule Express (12 pays) : l’itinéraire organisé traverse 11 pays – France, Suisse, Italie, Autriche, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Macédoine du Nord – jusqu’à l’arrivée à Skopje. Le retour au point de départ, à la charge et à l’initiative de l’équipage (cf. article 6), implique la traversée d’un 12^e pays, la Serbie.

Formule Originale (19 pays) : France, Suisse, Italie, Autriche, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Macédoine du Nord, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne, Tchéquie, Allemagne, Luxembourg.

6.3 – BIVOUACS

Des bivouacs sont organisés chaque soir de l’aventure. Les bivouacs sont des lieux de campement où les équipages peuvent garer leurs véhicules et planter leurs tentes. Les bivouacs disposent de sanitaires et la plupart du temps de douches (douches collectives, douches de plage...). Il est conseillé de prévoir une douche solaire. Les bivouacs ne disposent pas de prise électrique ou d’accès internet.

Le respect de l’environnement et des pays traversés est une valeur primordiale de l’aventure. Chaque équipage doit veiller à ne laisser aucune trace de son passage. Aucun déchet ne doit être abandonné ! Un rouleau de sacs poubelle est remis avant le départ à chaque équipage. Des poubelles sont également disposées sur les bivouacs afin de recueillir les déchets des repas uniquement. Les autres déchets quotidiens de l’équipage doivent être déposés dans des poubelles le long de l’itinéraire (pas sur le bivouac !).

Le bivouac est un lieu de vie en communauté. Chaque participant doit veiller au respect des autres, notamment en évitant de faire du bruit à partir de minuit à proximité du lieu de campement. Le manque de sommeil est un risque pour la conduite. L’organisation se réserve le droit d’exclure un équipage ou un participant qui ne respecterait pas cette règle.

Les bivouacs sont des lieux sécurisés. Néanmoins, chaque participant doit veiller à ne laisser aucun objet de valeur à l’intérieur de sa tente ou de sa voiture. L’organisation ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

6.4 – REPAS

Les repas sont servis chaque soir entre 19h00 et 23h00.

Pour récupérer son repas, le participant doit utiliser les tickets repas fournis dans le carnet de bord. En cas de

perte de tickets repas, il sera possible d'en racheter auprès de l'organisation.

L'organisation n'est pas en mesure de proposer des repas spécifiques pour les régimes particuliers et allergies.

6.5 – ACTIONS SOLIDAIRES

Europ'Raid est un événement solidaire dont l'objectif est d'acheminer du matériel solidaire dans des écoles défavorisées d'Europe de l'Est. Chaque équipage a pour mission de collecter et d'acheminer du matériel scolaire, sportif et paramédical, dans les quantités suivantes :

- 70 kilogrammes pour un équipage de deux participants
- 50 kilogrammes pour un équipage de trois participants

Le matériel doit être neuf ou en excellent état et correspondre à la liste du matériel attendu (fournie sur l'espace équipage du site officiel). La contribution à l'action solidaire est une condition de participation à l'aventure. L'organisation se réserve le droit de refuser un équipage qui n'aurait pas de matériel solidaire ou en quantité/qualité insuffisante.

Durant l'aventure, plusieurs actions solidaires sont organisées. Les équipages sont répartis sur ces actions en fonction de leur numéro équipage.

6.6 – ANIMATIONS

Sur certains bivouacs sont proposés des animations : concerts de musique, spectacles de danses, chants, feux de camp... Les animations se déroulent entre 20h00 et 23h00.

7 – SÉCURITÉ

Malgré les bonnes conditions de sécurité dans les pays traversés, il est primordial que l'équipage reste vigilant à tout instant, pendant la conduite à l'égard des autres conducteurs, mais aussi pendant les arrêts à l'égard des personnes rencontrées.

Le véhicule doit faire l'objet d'une vigilance permanente de la part de l'équipage pour éviter les vols et les dégradations, ainsi que pour s'assurer qu'aucun individu ne dissimule d'objet ou de produit illicite à l'intérieur de celui-ci. Pour cela, l'équipage doit toujours rester proche de son véhicule lors des pauses courtes, et stationner son véhicule dans des parkings payants et surveillés lors des pauses de plus longue durée.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur à l'intérieur du véhicule (appareil photo, ordinateur, GPS), ni de papiers administratifs (carte grise du véhicule, assurance, passeports des équipiers, permis de conduire). Chaque participant et chaque équipage est responsable de ses affaires et de son véhicule. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation.

7.1 – MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

L'équipage doit disposer de l'équipement de sécurité obligatoire comprenant :

- 5L d'eau
- 1 triangle de sécurité, 1 gilet phosphorescent et 1 couverture de survie par participant
- 1 extincteur 1kg (obligatoire dans 5 pays traversés)
- 1 clé du véhicule par membre d'équipage
- Des constats amiables d'accident automobile
- Une trousse de secours
- Une trousse à outils contenant les outils les plus communs, une paire de gants, du fil de fer, des durites essence, du scotch...

Chaque équipage doit disposer d'un forfait de téléphonie mobile couvrant l'ensemble des pays traversés par l'itinéraire, en particulier la Suisse, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie et la Macédoine du Nord, afin de rester joignable et connecté tout au long de l'aventure. Il est de la responsabilité de l'équipage de vérifier, avant le départ, que son forfait mobile assure une couverture voix et data suffisante dans chacun de ces pays, et de le faire évoluer si nécessaire auprès de son opérateur. Cette précaution constitue une garantie de sécurité essentielle pour l'équipage comme pour l'organisation.

7.2 – CONDUITE

Europ'Raid est un raid automobile dans lequel le respect et la sécurité des participants ainsi que des autres usagers de la route est primordiale. L'équipage doit adopter une conduite responsable et respectueuse des autres et de l'environnement. Toute conduite dangereuse sera immédiatement sanctionnée par l'organisation.

Toute notion de vitesse est exclue sur l'aventure. L'équipage rallie les différentes étapes de l'itinéraire en respectant les règles de conduite et les codes de la route des pays traversés. Par mesure de sécurité, la vitesse est limitée à 110km/h sur les voies rapides et autoroutes.

L'équipage devra veiller à tout moment au respect des distances de sécurité avec les autres équipages et les autres usagers de la route. Le non-respect des distances de sécurité est une cause fréquente d'accidents.

La fatigue est la première cause d'accident de la route. Afin d'éviter les risques induits par la fatigue, les conducteurs doivent se relayer régulièrement au volant et marquer des pauses au moins toutes les deux heures.

L'itinéraire est long et exigeant. Il ne faut en aucun cas surestimer ses capacités physiques ou les capacités techniques du véhicule.

La consommation d'alcool est tolérée pendant l'aventure mais absolument interdite la journée pendant la conduite. En plus du risque d'accident, plusieurs pays traversés pratiquent la tolérance zéro concernant l'alcool au volant et les peines en cas d'infraction peuvent être très lourdes.

7.3 – ASSISTANCE MÉCANIQUE

Une assistance mécanique est proposée du départ à l'arrivée. Celle-ci est répartie dans plusieurs véhicules d'assistance qui accompagnent le convoi sur l'itinéraire.

L'assistance mécanique intervient la journée sur la route et le soir au bivouac afin de réparer les véhicules et de permettre aux équipages de reprendre la route.

L'assistance mécanique est libre d'intervenir et de procéder ou non aux réparations. Sont exclues des réparations de l'assistance mécanique :

- Les réparations inhérentes aux réparations obligatoires du certificat de préparation mécanique ; celles-ci étant de la responsabilité de l'équipage avant le départ
- Les réparations qui touchent aux organes de sécurité du véhicule : pneus et freins. Pour ces réparations, l'équipage devra se rendre dans un garage.
- Les réparations suite à un choc ou à un accident.

L'assistance mécanique emporte un stock de pièces mécaniques courantes, orienté principalement autour des pièces Peugeot 205. Ce stock ne permet pas de couvrir l'ensemble des 8 modèles de véhicules autorisés sur le raid. Il est donc conseillé à chaque équipage d'emporter avec lui quelques pièces mécaniques spécifiques à son propre véhicule, en particulier les pièces d'usure les plus courantes. Il est également possible de se procurer des pièces mécaniques en cours de route, auprès des garages ou grossistes de pièces détachées situés sur l'itinéraire. Une bourse aux pièces est aussi organisée entre les équipages tout au long de l'aventure, favorisant l'entraide et l'échange de pièces mécaniques entre participants.

Les pièces mécaniques installées par l'assistance mécanique sont à la charge de l'équipage.

En cas de panne mécanique ou d'accident de la route, l'équipage devra contacter son assurance automobile et déclencher l'assistance prévue à son contrat. L'organisation n'intervient pas et ne peut être tenue responsable en cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne mécanique ou à un accident de la route. En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages corporels ou matériels causés à un participant ou à un tiers consécutivement à un accident de la route, conformément à la loi du 27 février 1958 selon laquelle il est obligatoire pour tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur de souscrire une assurance automobile. Les participants et équipages, et leurs assureurs automobiles, s'engagent à renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisation ou de son assureur, quelles que soient les causes ou conséquences du sinistre.

7.4 – ASSISTANCE MÉDICALE

Aucune assistance médicale n'est prévue pendant l'événement. En cas de problème médical, le participant doit se tourner vers les services médicaux des pays traversés, en se rendant directement dans une pharmacie, chez un médecin, un spécialiste, ou en cas d'urgence en contactant le 112 (service d'urgence européen). Les numéros d'urgence pour chaque pays traversé sont indiqués dans le carnet de bord.

La Carte Européenne d'Assurance Maladie et l'assurance médicale et rapatriement à l'étranger couvrent les éventuelles dépenses de santé à l'étranger.

8 – ORGANISATION

8.1 – DROIT DE L'ORGANISATION

L'organisation pourra apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons de sécurité ou en cas de force majeure, et notamment suspendre ou interrompre le raid si les conditions l'y obligent.

8.2 – RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION

L'organisation se décharge de toute responsabilité à l'égard de l'équipage participant en dehors de ses obligations contractuelles. Elle ne saurait être tenue responsable en cas :

- De panne mécanique ou d'accident de la route
- De dégradation ou vol d'objets personnels
- D'une consommation d'alcool ou de stupéfiant entraînant des poursuites judiciaires
- D'agression physique

L'organisation ne peut être tenue responsable de retards ou de manquement dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure.

8.3 – EXCLUSION DU RAID

En cas d'infraction au présent règlement, l'organisation peut procéder à l'exclusion d'un équipage ou d'un participant. Cette exclusion est définitive. L'équipage devra retirer son numéro équipage et ne pourra plus profiter des prestations prévues au présent contrat. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'inscription. L'organisation décline toute responsabilité sur l'itinéraire emprunté par l'équipage exclu.

8.4 – ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

En cas de force majeure, l'organisation peut décider du report ou de l'annulation de l'édition. Les participants et équipages seront avertis par mail.

9 – DROIT A L'IMAGE ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Europ'Raid est un événement médiatisé où la communication sur internet, sur les réseaux sociaux, à la télévision, à la radio, dans la presse écrite, ou sur n'importe quel autre support promotionnel, est essentielle. De par son engagement, le participant consent à l'utilisation de son image individualisée fixe ou mobile par l'organisation, les partenaires et les médias, pour tout ce qui concerne la communication et la promotion du raid.

FORMULAIRE D'INFORMATION – VOYAGE À FORFAIT

(Directive (UE) 2015/2302 transposée au Code du tourisme, arrêté du 1er mars 2018)

Organisateur : SARL Europe Événements, 66 Rue de la Gare, 44530 Saint-Gildas-des-Bois – SARL au capital de 8 000€, RCS 823 040 241 – immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours (Atout France) sous le n° IM044170010.

Garantie financière : APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme), 15 avenue Carnot, 75017 Paris – Tél. 01 44 09 25 35 – info@apst.travel – www.apst.travel.

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA IARD SA, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 09 – police n° 143884446 – couvrant l'organisation de voyages de type rallye, conformément aux articles R.211-35 à R.211-40 du Code du tourisme.

Assurance responsabilité civile organisateur : Gan Assurances, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris – Tél. 01 70 94 20 00 – souscrite via Cabinet Laurent Sauzeau (courtier ORIAS n° 08042486) pour la durée de l'événement.

LE FORFAIT PROPOSE – EUROP'RAID, EDITION 2027 :

- Formule Express : 13 jours, 12 pays traversés, départ le samedi 31 juillet 2027 depuis Sochaux (France), arrivée à Skopje (Macédoine du Nord)
- Formule Originale : 22 jours, 19 pays traversés, départ le samedi 31 juillet 2027 depuis Sochaux (France), arrivée à Reims (France)
- Hébergement : en bivouac (13 ou 22 nuits selon formule)
- Repas : dîners inclus (13 ou 22 selon formule), repas du matin et du midi non inclus
- Transport : véhicule personnel de l'équipage (non fourni par l'organisateur)
- Prix : voir « Frais d'inscription » des Conditions Particulières de Vente ci-après

RÉSUMÉ DES DROITS ESSENTIELS AU TITRE DE LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302, TRANSPOSÉE AU CODE DU TOURISME

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat.
- Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.
- Si, avant le début du forfait, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et, s'il y a lieu, un dédommagement.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations

appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide au voyageur en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.



Conditions particulières de vente 2027

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions particulières de vente reproduites ci-dessous s'appliquent aux relations contractuelles entre le participant au raid-aventure « EuropolRaid », et la SARL « Europe Événements » siégeant au 66 Rue de la gare, 44530 Saint-Gildas-des-Bois France.

Inscription

Les inscriptions pour l'édition 2027 sont ouvertes jusqu'au 1er juin 2027, dans la limite des 250 premiers équipages inscrits. Elles sont ouvertes à toute personne physique sans considération d'âge, de sexe, de nationalité ou de statut professionnel. L'inscription est libre. Chaque participant au raid-aventure doit cependant être majeur, avoir dix-huit ans révolus, et être titulaire d'un permis de conduire automobile en cours de validité. Une dérogation est possible pour les mineurs.

La participation à EuropolRaid se fait par équipage de deux coéquipiers (un pilote et un copilote) ; un troisième coéquipier peut être ajouté en option, moyennant un supplément (cf. « Frais d'inscription » ci-dessous). Les équipages seuls ou de quatre coéquipiers et plus ne sont pas admis.

L'équipage doit accompagner son bulletin d'inscription d'un chèque d'acompte d'un montant de 600€ correspondant aux frais de pré-inscription avant le 1er janvier 2027, et des présentes conditions contractuelles paraphées et signées. Un second versement, correspondant au solde des frais d'inscription (cf. « Frais d'inscription » ci-dessous, déduction faite de l'acompte déjà versé), sera exigé avant le 1er juin 2027.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription varient selon la formule choisie et la taille de l'équipage : 2 890€ pour un équipage de deux personnes ou 3 190€ pour un équipage de trois personnes sur la formule Express (13 jours / 12 pays) ; 3 190€ pour un équipage de deux personnes ou 3 590€ pour un équipage de trois personnes sur la formule Originale (22 jours / 19 pays).

Ils comprennent les frais de dossier et courriers, l'hébergement (13 nuits en bivouac pour la formule Express, 22 nuits pour la formule Originale), les repas (13 diners pour la formule Express, 22 diners pour la formule Originale), le départ, la soirée de clôture et de remise des prix, le pack-équipage et le carnet de bord de l'aventure, la logistique sur les étapes et les bivouacs, les animations sur les bivouacs, l'assistance mécanique (sous condition), la communication de l'événement, l'assurance responsabilité civile de l'événement, le suivi personnalisé de l'organisation tout au long de la préparation et les documents d'aide à la préparation, l'organisation et la promotion de l'événement tout au long de l'année.

Les frais d'inscription ne comprennent pas l'hébergement hors bivouac, les repas du matin et du midi et les boissons, l'assurance médicale et rapatriement à l'étranger (obligatoire) : 40€ par équipage payé à l'ordre de Europe Événements, le carburant et les péages, l'assurance automobile de la voiture, les pièces de rechange mécanique (achat auprès de l'équipe mécanique), le matériel de sécurité.

Obligations administratives

Chacun des participants doit être titulaire d'un permis de conduire automobile en cours de validité et conforme au type de véhicule conduit (Permis B), ainsi que d'une carte d'identité en cours de validité, acceptée dans l'ensemble des pays traversés par l'itinéraire. Le certificat d'examen du permis de conduire CEPC et les déclarations de perte ou de vol de permis de conduire ne sont valables qu'en France et ne sont donc pas admis pour participer. Le passeport n'est pas obligatoire ; il est toutefois recommandé d'en emporter un en cours de validité (valable 6 mois après la date de retour) à titre de document de secours.

En outre, le véhicule devra disposer d'une carte grise ou d'un certificat d'immatriculation valable et d'un contrôle technique à jour. Les documents établissant que le véhicule n'est pas en bon état de fonctionnement par la mention « véhicule non roulant » ne seront pas admis par l'organisation ainsi que les cartes grises barrées.

L'accomplissement de l'ensemble de ces formalités est à la charge des participants et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où le participant et l'équipage ne peuvent présenter les documents précités en règle.

Annulation

L'annulation de l'inscription est possible jusqu'au 1er juin 2027. La demande d'annulation doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard avant le 1er juin 2027 ; après le 1er juin 2027, l'inscription est définitive et les demandes d'annulation ne sont plus acceptées. Un délai de 60 jours à compter de la réception est nécessaire au traitement de la demande. À l'issue de ce délai, les frais d'inscription versés seront remboursés déduction faite de 200€ de frais de dossier.

Réclamation d'inexécution ou de mauvaise exécution

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat, l'acheteur pourra saisir le vendeur d'une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trente jours suivant le retour du raid. À défaut, la réclamation ne saurait être valable. Les réclamations seront traitées dans les 60 jours suivant leur réception.

Aucune prestation non annulée avant le départ et non utilisée du fait du voyageur ne saurait être remboursée.

Assurances

Chaque équipage doit obligatoirement souscrire à l'assurance médicale et rapatriement « Contrat d'assistance aux personnes » (40€ par équipage). Cette assurance couvre les frais médicaux à l'étranger et les frais de rapatriement à l'exception des frais médicaux consécutifs à un accident de la route (voir détail du contrat de souscription).

Chaque participant doit également avoir une Carte Européenne d'Assurance Maladie.

De plus, chaque équipage doit avoir souscrit une assurance automobile pour son véhicule, matérialisée par une carte verte d'attestation d'assurance en cours de validité et conforme aux différents pays traversés.

Assistance mécanique

Une assistance mécanique est proposée du départ à l'arrivée.

L'assistance mécanique est libre d'intervenir et de procéder ou non aux réparations. Sont exclues des réparations de l'assistance mécanique :

- Les réparations inhérentes aux réparations obligatoires du certificat de préparation mécanique ; celles-ci étant de la responsabilité de l'équipage avant le départ
- Les réparations qui touchent aux organes de sécurité du véhicule : pneus et freins. Pour ces réparations, l'équipage devra se rendre dans un garage.
- Les réparations suite à un choc ou à un accident.

En cas de panne mécanique ou d'accident de la route, l'équipage devra contacter son assurance automobile et déclencher l'assistance prévue à son contrat. L'organisation n'intervient pas et ne peut être tenue responsable en cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne mécanique ou à un accident de la route. En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages corporels ou matériels causés à un participant ou à un tiers consécutivement à un accident de la route, conformément à la loi du 27 février 1958 selon laquelle il est obligatoire pour tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur de souscrire une assurance automobile. Les participants et équipages, et leurs assureurs automobiles, s'engagent à renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisation ou de son assureur, quelles que soient les causes ou conséquences du sinistre.

Véhicule obligatoire

Le raid est ouvert aux véhicules suivants, seuls autorisés sur le raid, tous modèles et motorisations (essence ou diesel) confondus : Peugeot 205, Peugeot 206, Peugeot 106, Citroën Saxo, Renault Clio 1, Renault Clio 2, Renault Twingo 1, Renault Supercinç.

La participation d'un véhicule sur le raid est soumise à une préparation mécanique minimum destinée à minimiser le risque de panne ou d'accident. Le certificat de préparation mécanique (annexe du présent règlement) liste les réparations obligatoires et recommandées. Ces réparations sont à la charge et de la responsabilité de l'équipage. L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité des participants et de l'équipage, de refuser au départ du raid un véhicule inadapté au parcours sans remboursement ni dédommagement.

Sécurité

Durant toute la durée de l'aventure et pour des raisons de sécurité, chaque équipage doit avoir en sa possession les éléments suivants : 5L d'eau, un triangle de sécurité, un gilet phosphorescent et une couverture de survie par participant, un extincteur 1kg (obligatoire dans 5 pays traversés), une clé du véhicule par membre d'équipage, des constats amiables

d'accident automobile, une trousse de secours, une trousse à outils.

Chaque équipage doit également disposer d'un forfait de téléphonie mobile couvrant l'ensemble des pays traversés par l'itinéraire, en particulier la Suisse, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie et la Macédoine du Nord, afin de rester joignable et connecté tout au long de l'aventure. Il est de la responsabilité de l'équipage de vérifier, avant le départ, que son forfait mobile assure une couverture voix et data suffisante dans chacun de ces pays, et de le faire évoluer si nécessaire auprès de son opérateur.

Repas et hébergement

Les frais d'inscription comprennent l'hébergement en bivouac et les diners : 13 nuits et 13 diners pour la formule Express, 22 nuits et 22 diners pour la formule Originale. Les autres hébergements et repas sont à la charge des participants.

Les bivouacs sont des lieux de campement où les équipages peuvent garer leurs véhicules et planter leurs tentes. Les bivouacs disposent de sanitaires et la plupart du temps de douches (douches collectives, douches de plage...). Il est conseillé de prévoir une douche solaire. Les bivouacs ne disposent pas de prise électrique ou d'accès internet.

L'itinéraire

Formule Express (12 pays) : l'itinéraire organisé traverse 11 pays — France, Suisse, Italie, Autriche, Slovaquie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Macédoine du Nord — jusqu'à l'arrivée à Skopje. Le retour au point de départ, à la charge et à l'initiative de l'équipage, implique la traversée d'un 12e pays, la Serbie.

Formule Originale (19 pays) : France, Suisse, Italie, Autriche, Slovaquie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Macédoine du Nord, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne, Tchéquie, Allemagne, Luxembourg.

Le raid se déroule sur la voie publique. L'itinéraire emprunte le réseau routier des pays traversés. L'équipage doit donc respecter le code de la route tout au long de l'aventure et partager la route avec les autres usagers. Les véhicules ne circulent pas en convoi (chaque véhicule étant libre de son itinéraire).

Responsabilité

L'organisation se décharge de toute responsabilité à l'égard de l'équipage participant en dehors de ses obligations contractuelles. Elle ne saurait être tenue responsable en cas :

- De panne mécanique ou d'accident de la route
- De dégradation ou vol d'objets personnels
- D'une consommation d'alcool ou de stupéfiants entraînant des poursuites judiciaires
- D'agression physique

L'organisation ne peut être tenue responsable de retards ou de manquement dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure.

Sanctions et exclusions

En signant le contrat d'inscription, l'équipage et les participants acceptent le règlement général et les présentes conditions générales de vente. En cas de sanction ou d'exclusion décidée par l'organisation, l'équipage ne pourra réclamer le remboursement des frais d'inscription.

Droit à l'image

EuropolRaid est un événement médiatisé où la communication sur internet, sur les réseaux sociaux, à la télévision, à la radio, dans la presse écrite, ou sur n'importe quel autre support promotionnel, est essentielle. De par son engagement, le participant consent à l'utilisation de son image individualisée pour tout ce qui concerne la communication et la promotion du raid.